

Visitor and Casual Parking Information



Hôpital St-Boniface Hospital

www.sbgh.mb.ca/visitors-parking.html

Revised February 2018

Parking Office

- Room B1039 adjacent to Security.
- Contact us at (204) 237-2319
- 8:00 am to 9:00 pm Mon – Fri.
- After hours, Security may be contacted at (204) 237-2205

Parking Passes

Reduced price monthly and weekly passes for the Parkade only can be purchased at the Parking office and must be used to both enter and exit.

Passes are to be swiped through the yellow box card readers at each entry and exit gate. The black stripe must be facing up and swiped left to right. These passes will only allow entry and exit to one vehicle at any time.

Lost or damaged pass cards - contact the Parking Office.

Motorcycles and Bicycles

Motorcycles/Motor scooters can be parked free of charge in the designated area. Contact the Parking Office for further instructions. Bicycles do not require a pass but must be parked at the bike racks provided.

Liability

Charges are for use of parking space only. No responsibility is assumed for injury to persons using the lots or for loss or damage to vehicle or contents.

Safety

While St. Boniface Hospital has taken steps to protect staff and visitors, we encourage you to be aware of your surroundings at all times and in particular while in the parking lots and Parkade.

If you would like to have a member of our Security staff escort you to or from your vehicle, or to report any suspicious behavior, please call (204) 237-2205.

There are nine “IN CASE OF EMERGENCY” contact stations located in the Parkade for quick communication with Security. The “Assistance” buttons at each parking lot entrance can also be used.

Terms, conditions and rates are subject to change without notice.

Summary of Parking Infractions

The following will result in towing and/or ticketing of an offending vehicle:

- Parking without a valid pass.
- Parking in roadways, entrance ways, or any areas bearing “No Parking” signs.
- Vehicles parking in more than one space.
- Parking with a stolen, altered, or illegally obtained pass.
- Parking without required decal in “Handicapped Parking” stalls.
- Unauthorized parking in a 24 hr reserved stall.

Stationnement occasionnel et pour visiteurs



Hôpital St-Boniface Hospital

www.sbgh.mb.ca/visitors-parking-fr.html

Modifié Février 2018

Bureau de stationnement

- Salle B1039, près du bureau de Sécurité
- Composez le 204-237-2319.
- 8 h à 21 h du lundi au vendredi.
- Après les heures normales de bureau, composez le 204-237-2205.

Permis de stationnement

Vous pouvez vous procurer un permis mensuel ou hebdomadaire à prix réduit pour le parc de stationnement couvert au Bureau de stationnement. Vous devez utiliser le permis pour entrer dans le parc de stationnement et en sortir.

Vous devez insérer le permis dans la borne jaune, à chaque entrée et sortie. Glissez le permis de gauche à droite, avec la bande noire vers le haut. Le permis donne accès à l'entrée et à la sortie à un seul véhicule à la fois.

Veillez communiquer avec le Bureau de stationnement si votre carte a été volée ou endommagée.

Les motos et les vélos

Les motos et les scooters peuvent stationner gratuitement dans les endroits désignés. Communiquez avec le Bureau de stationnement pour obtenir plus de renseignements. Vous n'avez pas besoin d'un permis pour stationner un vélo mais celui-ci doit être garé dans les supports à vélos.

Responsabilité

Les frais du permis servent seulement à la location d'une place de stationnement. Nous n'assumons aucune responsabilité pour les blessures subies par une personne qui utilise les parcs de stationnement, ni pour pertes ou dommages au véhicule ou à son contenu.

Sécurité

Bien que l'Hôpital Saint-Boniface ait pris des mesures pour protéger le personnel et les visiteurs, nous vous encourageons à avoir conscience de ce qui vous entoure en tout temps, notamment dans les parcs de stationnement extérieurs et couvert.

Si vous aimeriez qu'un membre du personnel de sécurité vous accompagne pour vous rendre à votre voiture ou pour en revenir, ou si vous voulez signaler un comportement suspect, veuillez composer le 204-237-2205.

Vous trouverez neuf bornes « EN CAS D'URGENCE » dans le parc de stationnement couvert ainsi que des boutons « Assistance » à chaque entrée du même parc qui vous permettront de communiquer rapidement avec le service de sécurité.

Les conditions et les tarifs sont sous réserve de modifications sans préavis.

Infractions de stationnement

Vous risquez de faire remorquer votre voiture ou d'encourir une contravention ou les deux si vous stationnez :

- sans permis valable;
- dans les chaussées, les entrées ou tout endroit indiqué « Stationnement interdit »;
- sur plus d'une place de stationnement;
- à l'aide d'un permis volé, modifié ou obtenu illégalement;
- dans une place pour handicapés sans la vignette requise;
- dans une place réservée 24 heures sur 24.